

LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Floréal, an VI.



Rixes qui ont eu lieu entre quelques chasseurs de l'armée de Condé et des paysans. — Nouvelle organisation du gouvernement de Venise et de son territoire. — Troubles arrivés à Gènes. — Rassemblement d'un corps d'armée russe et autrichien sur les frontières du Bannat. — Arrestation près de Ferrare d'un évêque irlandais. — Suite des nominations faites par diverses assemblées électorales.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Rome, le 11 germinal.

Notre nouveau gouvernement vient d'enjoindre à tous ministres & agens des puissances étrangères que nous avons à la ci-devant cour ecclésiastique, de partir de notre ville. Le secrétaire de légation du cabinet espagnol est seul excepté. Le chevalier Ramet, envoyé de la cour de Naples, a reçu l'ordre de s'éloigner sous trois jours. Ses papiers ont été immédiatement mis sous les scellés.

On compte jusqu'au nombre de 35,000 hommes, tant français que polonais, qui sont dans la Marche d'Ancone.

Le général Cervoni partira probablement d'ici pour aller à l'armée d'Angleterre.

On procède avec rapidité à mettre sur pied une force d'armée imposante pour soutenir notre nouvelle république.

Le citoyen Angiolucci, un de nos nouveaux consuls, est logé au palais Quirinal, où logeoit notre ci-devant pontife-roi.

Notre fête de la fédération a été superbe; tous les fonctionnaires publics ont solennellement prêté le serment de fidélité à la république. Malgré la pluie qui a été continuelle, le peuple s'est porté en foule à toutes les cérémonies.

De Venise, le 15 germinal.

On a publié la nouvelle organisation de notre gouvernement. Le gouvernement central, & toutes députations qui en dépendoient, les tribunaux & chambres judiciaires, tant au civil qu'au criminel, ont été supprimés. La ville de Venise & le duché seront, jusqu'à nouvel ordre, représentés par le corps des nobles patriciens propriétaires, sous le nom de *congrégation déléguée*. On établit, en outre, une commission camérale & divers tribunaux civils & criminels. La plaidoirie est supprimée dans la discussion des procès. Les villes de la Terre-Ferme sont sous la dépendance du gouvernement & des tribunaux vénitiens. On doit publier au premier jour la liste des sujets qui doivent occuper les nouvelles places. On regrette vivement qu'on ait aboli la plaidoirie dans les procès; ce qui rend inutiles un grand nombre d'avocats célèbres, dont Venise abonde plus qu'aucune autre ville d'Italie.

On mande de Trieste que l'escadre espagnole, sous les ordres du marquis de Spinola, qui se trouvoit dans ce port depuis environ vingt mois, a mis à la voile le 9 germinal, pour retourner en Espagne.

De Gènes, le 17 germinal.

Il y a eu, ces jours derniers, des troubles assez violens dans cette ville. Le ministre de la police, Assaretto, avoit fait arrêter la veille, au spectacle, deux officiers, pour avoir crié : *vive le peuple souverain ! périssent les tyrans !* en contravention d'une proclamation par laquelle ce ministre avoit défendu de semblables cris, mais sans l'appuyer de la citation d'aucune loi. Les soldats des légions auxquelles ces officiers appartenoient, se sont attroupés autour de la prison, & ont demandé à grands cris qu'ils fussent mis en liberté. Le corps législatif ayant délibéré sur cet événement, a improuvé le ministre de la police & ordonné au directeur d'annuler sa proclamation, & de faire remettre en liberté les deux officiers détenus. Le ministre de la police a donné sa démission, & a été remplacé par le citoyen N. Rossi, qui n'a accepté cette place difficile qu'après s'en être beaucoup défendu.

De Milan, le 20 germinal.

Le 12 de ce mois, notre grand-conseil a arrêté que la commission militaire de Brescia étoit autorisée à juger les prévenus de la conspiration qui a eu lieu les 2 & 6 ventôse, à Castiglione & Monte-Chiaro. Le même jour, le conseil des anciens a rejeté la résolution relative à l'emprunt forcé, ordonné par la loi du 17 ventôse.

P O L O G N E.

Des bords de la Vistule, le 12 germinal.

Les nouvelles que nous recevons de l'armée de Condé portent qu'il s'est élevé entre quelques chasseurs nobles & les paysans, plusieurs rixes qui se sont terminées par des scènes sanglantes. On ne connoît pas encore ce qui a occasionné ces rixes; mais l'animosité a été grande de part & d'autre & auroit pu causer les plus grands malheurs sans les mesures vigoureuses prises par les autorités. On a envoyé sur le champ un courrier à Pétersbourg, pour recevoir les ordres de l'empereur à ce sujet. Sa majesté a ordonné la formation d'un conseil de guerre, pour examiner la conduite des chasseurs, & on dit que six d'entr'eux ont été déclarés coupables. On ignore encore le genre de punition qui leur a été infligé. A la nouvelle de cet événement, le ci-devant prince de Condé a quitté Pétersbourg pour se rendre à son armée. On espère que sa présence parviendra à rétablir la tranquillité.

ALLEMAGNE.

D'Ausbourg, le 18 germinal.

On apprend de Scmilin, qu'il se rassemble sur la frontière du Bannat, un corps d'armée d'environ 30 mille autrichiens, pour lequel on forme de grands magasins, & qui sera successivement renforcé par les nouvelles levées qui se font dans les provinces limitrophes de la Turquie.

Les russes ont de leur côté établi un cordon de 40 mille hommes sur la frontière de la Moldavie, depuis Kaminice jusqu'à Benden. Il paroît que ces deux armées ont pour objet d'observer les grands mouvemens qu'occasionne dans la Bulgarie Passwan-Oglou.

Lorsque toutes les troupes qui doivent marcher contre lui seront réunies, elles ont ordre d'attaquer Orsowa, tandis que Hussein-Pacha, avec le reste de la grande armée, se portera vers Nikopoli & Widdin. Ce séraskier étoit allé à Constantinople vers le milieu de ventôse, & devoit être de retour à l'armée pour le 15 germinal. Il a marqué son expédition en Natolie & en Bulgarie, par de nombreuses & sanglantes exécutions. Il a fait étrangler entr'autres, Mustapha, aga des janissaires, qui avoit été déposé l'année dernière, & dont la fortune est évaluée à 4 ou 5 millions de piastres.

Un grand nombre d'autres adhérens de Passwan-Oglou ont été aussi mis à mort, & leurs têtes envoyées à Constantinople. Nombre de prisonniers faits sur Passwan-Oglou, dans les différentes escarmouches qui ont eu lieu, ont subi le même sort : l'un d'eux, nommé Tournaviti, autrefois attaché au ci-devant hospodar Marceji, & qui servoit dans l'armée de Passwan-Oglou, a été envoyé à Constantinople, comme pouvant donner des renseignemens importans. Avant de l'étrangler, on lui a fait subir un long interrogatoire, pendant lequel il a été souvent appliqué à la torture ; & il doit avoir révélé des faits dont la connoissance sera d'un grand secours à la Porte, pour rompre les intelligences de Passwan-Oglou, dans plusieurs provinces, tant d'Europe que d'Asie.

Au reste, on assure que la plupart des bachas qu'il avoit gagnés, sont des bachas du troisième & du second rang, & qu'aucun bacha du premier rang n'est au nombre de ses adhérens.

Les préparatifs de guerre se continuoient à Constantinople avec plus d'activité que jamais, sur-tout du côté de la marine ; ce qui donnoit lieu de présumer qu'ils avoient un tout autre objet que la réduction de Passwan-Oglou.

De Cologne, le 23 germinal.

Les nouveaux tribunaux sont en pleine activité. Il a été aussi nommé, le 17, des juges de paix. Le 20, la nouvelle municipalité a été solennellement installée ; elle est composée de sept membres, dont trois ont été pris parmi les magistrats qui viennent de cesser leurs fonctions ; deux des quatre nouveaux élus sont de la religion protestante. Aucun membre de notre ancien sénat n'a été nommé. La municipalité siège à l'hôtel-de-ville ; l'on a enlevé de l'intérieur de cet édifice tous les tableaux & autres monumens du culte.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Ferrare, le 13 germinal, an 6.

Milord Bristol, évêque irlandais, séjournoit depuis quel-

ques semaines *al Tede*, relai de poste entre Ferrare & Bologne, sous prétexte de maladie. Quelques allées & venues le rendirent suspect. Le citoyen Rousselet, commandant de la place de Bologne, en prévint le général Guieu, qui lui ordonna de lui faire une visite, afin de le reconnoître ; il y fut accompagné de douze chasseurs du vingt-cinquième régiment. On trouva chez milord, deux grands porte-manteaux remplis de différens papiers, diatribes, contre la nation française, son gouvernement, ses principaux défenseurs ; correspondance avec les émigrés, où ces derniers nous rendent beaucoup mieux justice que milord, qui s'imagine qu'un anglais seul peut valoir quelque chose ; plan de campagne en Italie, & une diplomatique contre la France ; notice exacte de nos forces dans l'Afrique & aux Isles du Levant ; projet d'invasion au Mexique par les émigrés ; résurrection de la monarchie française ; proclamation à ce sujet, &c. Enfin, cet espion, conduit à Ferrare, va être jugé par le conseil de guerre.

Du Havre, le 27 germinal.

Tier matin, sur les sept à huit heures, nous avons entendu tirer du canon à la côte du Sud. L'après-midi, de deux à cinq heures, la canonnade a recommencé & a été plus forte. Il y avoit un vaisseau rasé, deux frégates, un brick & deux cutters anglais le long de la côte, près Sallèle. Il paroît que quelques-uns de ces bâtimens auront trop approché du fort ou de notre division, & qu'on les aura forcés de se retirer. Le soir, ils ont repris le large.

DE PARIS, le 2 floréal.

M. le baron de Staël a reçu, de Stockholm, un courrier qui lui apporte sa nomination définitive à la place de ministre plénipotentiaire du roi de Suède auprès de la république française. Sa cour lui donne 60 mille livres de traitement.

— Nous avons omis hier le nom d'Antonelle parmi ceux des citoyens nommés pour le corps législatif par une des sections du corps électoral des Bouches-du-Rhône (Marseille). C'est dans la partie non-scissionnaire qu'il a obtenu la majorité absolue des suffrages.

— Il vient d'être placardé sur les murs de Paris & imprimé dans les feuilles *demi-officielles* une réponse aux lettres de l'adjudant-général Jorry contre le ministre des relations extérieures. On y attribue ses injures & ses calomnies contre Talleyrand-Périgord aux fureurs de l'esprit de parti dont il s'est laissé enivrer. On y assure que, loin que le ministre lui ait fourni aucuns sujets de plainte, il ne lui a montré que douceur, indulgence & même zèle à le servir.

« Quelques jours après le 13 fructidor, dit ce placard, le gouvernement, disposé à oublier d'anciens torts, & sachant que les passions les plus fougueuses peuvent trouver un emploi utile, lorsqu'elles sont bien dirigées, desira que certains citoyens connus par leur caractère impétueux fussent placés à l'extérieur, & trouvassent là, avec des moyens de subsistance, des occasions de faire preuve d'un zèle qui seroit contenu dans ses véritables bornes par une surveillance supérieure.

» Jorry étoit du nombre. Ils furent conduits chez le ministre des relations extérieures par le ministre Solon. Talleyrand les reçut avec beaucoup de bonté. Plusieurs entrevues eurent lieu ; & toujours même intérêt d'une part, même reconnaissance de l'autre.

» Le ministre se décida à les envoyer en pays étranger, sous la direction toutefois du général français qui commandoit en chef dans ces contrées. Il écrivit, en effet, à ce général, pour qu'il employât utilement, & par conséquent avec beaucoup de prudence, deux jeunes gens qu'il lui nomma (l'un desquels étoit Jorry).

» Il fut convenu auparavant qu'on donneroit à chacun d'eux deux mille quatre cents livres, à compte de leurs appointemens, & qu'ils partiroient *immédiatement* après. Le camarade de Jorry toucha les cent louis, & partit aussitôt. (C'étoit au commencement de brumaire). Jorry reçut la même somme, & ne partit point.

» Le ministre des relations extérieures, sachant très-bien que Jorry, satisfait d'avoir reçu cette avance, ne s'occupoit nullement d'en remplir les conditions, ne fit aucune poursuite, aucune réclamation même, pendant les cinq mois qui s'écoulerent, & parut presque consentir à le laisser jouir d'une somme qui avoit été accordée bien plus pour les besoins de Jorry que pour ceux de la République.

» Jorry n'a pas craint de dire que s'il ne partit pas, c'est qu'il attendoit ses instructions.

» Quel est l'homme assez peu versé dans les matières diplomatiques, pour ne pas savoir que jamais les instructions des agens secrets ne sont écrites; qu'elles se réduisent toujours à un petit nombre d'indications confiées de vive voix; qu'en un mot, on se borne à leur dire: observez bien telle ou telle chose, & rendez nous compte de vos observations. Que si cela est ainsi pour tous les agens secrets, combien plus à l'égard des hommes qui sont uniquement adressés à un général pour recevoir de lui toutes les directions qu'ils doivent suivre? Si ces prétendues instructions lui tenoient si fort à cœur, comment est-il arrivé qu'il ne soit pas venu les demander une seule fois aux relations extérieures, pendant les cinq mois qui se sont écoulés après qu'il eut reçu ses 2,400 francs?

» Le mandat d'arrêt que s'est attiré Jorry par sa conduite, son arrestation, la divulgation du fait & du motif, tout cela est aussi étranger à Talleyrand qu'à tout autre individu de la République.

» Le ministre avoit été interpellé de dire au commencement de germinal, comment Jorry, qu'on croyoit hors de France, se trouvoit à Paris. Il avoit répondu par l'énoncé le plus simple des faits, & sans une qualification quelconque sur la personne: voilà tout. Les gazettes lui ont appris quelques jours après, & la mise en liberté de Jorry, & les menaces insensées d'un homme qui prétend traduire devant les tribunaux le ministre Talleyrand, lequel n'a eu d'autres rapports avec lui que de lui donner cent louis, & de ne pas même se plaindre quand il a su qu'il ne remplissoit pas les conditions qui lui avoient été imposées.

» Ce jeune homme, qu'on voudroit ne croire qu'égaré, va plus loin; il pousse le délire jusqu'à soutenir que de ce genre de rapports qu'il a eus avec le ministre, il résulte un compte à régler entre le ministre & lui, & un compte tout au profit de Jorry.

» Tout cela fait pitié & ne feroit que pitié, si l'on ne voyoit dans ces placards dégoutans de larcurs & de calomnies le projet mal déguisé de ce parti, essentiellement destructeur, qui médite chaque jour la ruine du gouvernement. (Extrait du Rédacteur).

— Le corps électoral de la Gironde a nommé Garran, ex-conventionnel, Duplantier, président de l'adminis-

tion départementale; Perrin; accusateur public; Lardau (de Saint-Aubin); Bergeong, député actuel; Constant, notaire; Barenne; membre de l'assemblée législative; Isaac Tarteiron, négociant; Grandmaison, déporté des colonies; Conrard, commissaire du directoire près une des administrations municipales; & Lafargue, ci-devant administrateur.

Celui du Cantal, Bertrand, ex-conventionnel.

Celui de la Charente-Inférieure, Lemercier, ex-constituant; Eschassériaux, jeune; & Vitet; député actuel.

Celui de la Loire-Inférieure, Boulay-Paty, Goulet, Rollin, Villers, Ringard, Clavier & Chotard.

Celui du Tarn, Compaire, aîné; Castagne, fils aîné.

Celui de Lot, Valery, ex-procureur-général-syndic du département; Etienne Largentie, commissaire du directoire près l'administration municipale; Soullié, commissaire près l'administration centrale; Montmayou, membre actuel des cinq cents.

Celui de Lot & Garonne, Coutausse & Senbauzel, membres de l'administration centrale.

Celui du Cantal, Bertrand, ex-conventionnel.

Celui de l'Aveyron, Rodat, ex-constituant; Rouverat, commissaire du directoire près l'administration centrale.

Celui du Calvados, outre ceux déjà annoncés; Lodi-niere, membre du département; & Moulard.

Celui de Seine & Marne, Sedille, ex-membre de l'assemblée législative; Bidault, président du tribunal-criminel; Bailly, actuellement membre des cinq cents.

Celui des Hautes-Pyrénées a fait scission; l'une des assemblées a nommé le frère de Barrere.

L'assemblée scissionnaire des Landes a nommé Bandin (des Ardennes), membre actuel des anciens; Tallien & Buonaparte.

— Le directoire exécutif vient de faire fermer le cercle constitutionnel du cinquième arrondissement, établi dans le ci-devant couvent de Saint-Laurent, division du Nord; les scellés ont été apposés sur la porte du lieu où se tenoient les assemblées.

— Outre le contre-amiral Blanquet, les contre-amiraux Duchaila & Villeneuve sont aussi partis pour Toulon.

— Le citoyen Ochs est nommé président du conseil des anciens du corps législatif de l'Helvétie, & le citoyen Rhun (de Berne) président du conseil des jeunes.

— On dit que c'est le général français qui a nommé les membres de l'institut national de la République romaine. Ces choix eussent plutôt dû être du ressort des trois commissaires du directoire à Rome, Dannou, Monge & Florent.

— Le bruit de la retraite de Bernadotte de Vienne, est démenti.

— Un arrêté de Rudler, commissaire du directoire dans les pays conquis, enjoint aux juges & aux administrateurs de rédiger en français leurs sentences & leurs procès-verbaux. Cette mesure, gênante d'abord pour eux, est un moyen de propager la langue française, qui doit, plus que jamais, devenir la langue européenne.

— Suivant des états publiés en Allemagne, & probablement un peu enflés, l'armée du roi de Prusse est forte aujourd'hui de 280 mille hommes.

Les mêmes feuilles ne portent l'état militaire de la République française qu'à 360 mille hommes, & en outre 40 mille hommes absens par congé limité ou maladie; ce qui feroit un total de 400 mille hommes. Nous devons en avoir plus sous les armes.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPREY.

Séance du 2 floréal.

Le citoyen Dubreuil écrit au conseil pour se plaindre de ce qu'on ne peut obtenir une radiation d'émigré sans être obligé d'enrichir les commis de la police. Il soutient que même, depuis le 18 fructidor, des radiations d'émigrés ont été vendues. Le pétitionnaire termine en demandant que le conseil mette un terme à cet abus.

D'un part, on demande l'ordre du jour; de l'autre, le renvoi au directoire. — Ce dernier avis a été adopté.

La veuve du représentant Bentabolle écrit au conseil, pour lui apprendre la perte qu'elle vient de faire de son époux, décédé hier au soir.

Plusieurs offrandes patriotiques sont faites par les électeurs de divers départemens, pour les frais de la descente en Angleterre. — Mention au procès-verbal.

Gaurand, par motion d'ordre, rend compte au conseil de l'assassinat commis sur la personne de l'agent municipal de la commune de Montfort, département du Gers. Le royalisme & le fanatisme, dit l'orateur, se sont réunis pour frapper ce républicain; & il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que c'est au moment où le brave Duphot tomboit sous les coups des prêtres de Rome, que les prêtres du Gers commandoient l'assassinat du malheureux agent municipal de Montfort.

Ce citoyen, dont le patriotisme & la probité sont connus, laisse dans la misère la plus profonde une femme & plusieurs enfans en bas âge. Il est de votre devoir de venir au secours de ces infortunés.

L'archiviste du corps législatif transmet les procès-verbaux de plusieurs assemblées électorales; ils sont renvoyés à des commissions.

Le conseil renvoie également à une commission un message par lequel le directoire lui demande de transférer 20 millions du crédit ouvert au ministre de la guerre sur celui du ministre de la marine.

La discussion s'est ouverte sur le projet de résolution relatif aux monnoies, présenté par Prieur (de la Côte d'Or); plusieurs articles en ont été combattus; la discussion continuera demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen POISSON.

Séance du 2 floréal.

Le conseil reçoit & approuve de suite deux résolutions d'hier; l'une ordonne l'impression des tables analytiques des procès-verbaux; l'autre explique l'art. 57 de la loi du 9 vendémiaire relativement au timbre, auquel sont assujetties les feuilles de musique.

On reprend la discussion sur la résolution relative à l'impôt du tabac.

Hauffmann reproche à la résolution d'exiger une armée de commis pour son exécution; de rétablir les visites domiciliaires; d'obliger les fabricans à payer subitement des droits de fabrication qu'ils ne retireroient qu'à me-

sure de leurs ventes; de les obliger à vendre leurs tabacs à des étrangers, ou à aller s'établir chez eux; de réduire à la misère toutes les familles qui vivent de la culture du tabac. Hauffmann pense que le seul moyen d'obtenir les trente millions que doit produire cet impôt, est d'établir un droit d'entrée sur les feuilles étrangères. Hauffmann s'élève ensuite contre le rétablissement du monopole dont la commission avoit parlé. Il est vivement appuyé à cet égard par Dentzel.

Dedelay-d'Agier répond qu'on n'a parlé du monopole que comme d'un remède extrême, dont il ne faudroit essayer qu'après avoir connu l'insuffisance des autres. Dedelay pense que le tabac ne rendra rien cette année. Il voudroit qu'on y suppléât, en augmentant d'un pour cent le droit sur les ventes; en établissant un droit sur les successions collatérales; en atteignant les fortunes mobilières par un timbre proportionnel.

Laussat ajoute qu'on ne peut imposer le tabac indigène ainsi que la proposé Ysabeau, sans rétablir les visites domiciliaires, & qu'il n'y a en France que quatorze ou quinze grandes fabriques de tabac, qui ne pourront point rendre les six millions auxquels Ysabeau a fait monter le produit des patentes spéciales qu'il propose.

Le conseil rejette la résolution.

Après une courte discussion, il en approuve une qui autorise le ministre des finances à fixer certains droits qui doivent être perçus sur le canal du Centre.

Bourse du 2 floréal.

Amsterdam.....	58 $\frac{3}{4}$, 59 $\frac{3}{4}$.	Montpellier.....	1 p. $\frac{9}{10}$ 15 j.
Idem.....	55 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{1}{4}$.	Rente provisoire..	19 f. 50 c.
Hambourg.....	188 $\frac{1}{2}$, 186 $\frac{1}{2}$.	Tiers consol.....	16 fr.
Madrid.....	12 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Bon 2/3.....	1 f. 82 c.
Mad. effect.....	15 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{2}$	1 f. 78 c.
Cadix.....	12 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$	62 f. per.
Cad. effect.....	15 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Or fin.....	106 f. 50 c.
Gènes.....	95, 94 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....	50 f. 50 c.
Livour.....	104, 103.	Portugaise.....	97 f.
Geneve.....	1 $\frac{1}{2}$ arg. cour.	Piastre.....	5 f. 27 c.
Bâle.....	$\frac{3}{4}$ b., $\frac{1}{2}$ per.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol.....	1. 1 f. 62 c.
Marseille... 1 p. $\frac{9}{10}$ b. à 15 j.		Guinée.....	26 f. 50 c.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.....	34 f. 75 c. à 35 f.
Esprit $\frac{3}{8}$, 492 à 495 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 f.			
— Huile d'olive, 1 f. 15 à 25 c. — Café Martin., 3 f. à 3 f. 100.			
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 90 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 50 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 50 à 70 c. — Savon de Marseille, 1 f. 20 à 25 c. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c. — Coton des isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 c. — Sel, 4 f. 25 c.			

CAMPAGNES DES FRANÇAIS pendant la révolution; tome premier; contenant le détail des opérations militaires des campagnes de l'année 1792 (vieux style); avec une notice géographique des lieux qui y sont cités; par A. Liger, ex-chef de bataillon à la 63^e demi-brigade. A Blois, chez Billault, imprimeur, & à Paris, chez Oufroy, rue Saint-Victor, n^o. 3.

Chaque année formera un volume d'environ 300 pages, qui se vendra 5 liv. 10 s. & 4 liv. 10 s. franc de port. Ces volumes paroitront & seront mis en vente successivement.

A. FRANÇOIS.